

Loir-et-Cher	GAL Grande Sologne
<i>Mise à jour : août 2016</i>	Structure porteuse du GAL : Pays de Grande Sologne

Priorité ciblée du GAL :

La Grande Sologne, une culture au naturel.

Le territoire du GAL :

Périmètre du GAL : Pays de Grande Sologne

Chiffres clés

Nombre de communes : 25

Nombre d'habitants : 31 584

Superficie : 1 471 km²

Expérience Leader antérieure : Leader + (2000-2006) ; Leader 2007/2013

Elu régional référent : Mme Tania ANDRE

La stratégie du GAL et les moyens mis en œuvre :

La stratégie LEADER du Pays de Grande Sologne retenue s'organise autour d'une priorité principale : « développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux tels que définis dans la stratégie régionale du tourisme durable », confortée, sous certains aspects, des 4 autres priorités régionales :

- innovation organisationnelle pour améliorer l'accès aux services de proximité, usages numériques, formes itinérantes, approches intergénérationnelles...
- organisation et structuration d'une politique culturelle de territoire, facteur d'attractivité,
- émergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes,
- transition écologique et/ou énergétique du territoire : économie circulaire, efficacité énergétique, énergies renouvelables, préservation du foncier agricole et naturel, mobilité durable...

Ainsi, ce nouvel enjeu LEADER vise à penser, aujourd'hui, le tourisme et la culture comme un réel potentiel de développement économique et sociétal à l'échelle de ce Pays : une offre culturelle homogène dans sa présence et sa diversité, tout comme un tourisme innovant, contribue au développement économique du territoire, à son attractivité.

Ces activités touristiques et culturelles, inscrites dans le territoire, deviendront des relais d'intégration (emplois non délocalisables, maintien de services aux touristes et donc à la population) et d'esprit d'initiatives économiques (filiales économiques). LEADER, dans son essence même, exercera son effet sur l'innovation (usages numériques), l'animation, la mise en réseau (organisations innovantes) de ces deux composantes pour une plus grande vitalité (attractivité) de la Grande Sologne dans le respect et la valorisation de ses patrimoines (préservation, énergie renouvelable, Agenda21).

Les objectifs généraux de la candidature :

Les différentes réflexions menées localement (études, réunions, avis d'experts...) ont permis de dégager :

- les points forts du territoire sur lesquels pourraient s'ancrer des pistes d'actions de développement : évènementiels, hébergeurs structurants, savoir-faire, patrimoines, tissu associatif, notoriété/image...
- les points faibles pour lesquels un travail de concertation doit être mené : structuration de

l'offre et de sa promotion, élaboration de produits, saisonnalité, services, TIC... - - et les marges d'amélioration possible pour positionner la Grande Sologne comme destination touristique au sens large : qualification des offres (handicap, familles...), accueil de classes patrimoniales, formations-sensibilisation, valorisation des ressources... -	
4 actions à développer : <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Valoriser durablement le capital Sologne • Action 2 : Accompagner la « mise en tourisme » du territoire. • Action 3 : Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires • Action 4 : Animer et mettre en œuvre la stratégie et les fondamentaux 	Enveloppe FEADER : 0,8 M€ Comité de programmation : 21 membres titulaires (13 privés + 8 publics) et 21 suppléants (13 privés + 8 publics) Moyens humains mobilisés : 1 ETP

Projets de coopération :

Le GAL fait de la coopération un vecteur de mise en œuvre de sa stratégie. Cette fiche-action contribue ainsi de manière transversale à la stratégie du GAL et au développement durable de son territoire défini par l'Agenda 21 (4 piliers) en s'appuyant sur le transfert de compétences, l'échange dans la coopération :

- Économie : les actions visent à transformer les atouts du territoire en ressources territoriales, à inventer de nouveaux moteurs de développement et d'attractivité,
- Environnement : préservation, gestion et valorisation des ressources, changement de comportement,
- Social : responsabilité sociétale territoriale, renforcement des capacités locales, employabilité locale,
- Gouvernance : coopération territoriale, partenariat public-privé, outils de planification...

Contacts :

Président du GAL : M. Patrice MARTIN-LALANDE (Président du Pays)

Animatrice Leader : à recruter

Téléphone : 02 54 88 62 62

Courriel :

Adresse : 18 avenue de la République – 41600 LAMOTTE BEUVRON